

Dénigrement et concurrence déloyale : la pizza de la discorde !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 11/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 11/02/2020

Sources :

- [Arrêt de la Cour de cassation, chambre commerciale, du 15 janvier 2020, n° 17-27778](#)

Deux sociétés de vente de pizzas à domicile s'accusent mutuellement de dénigrement et de concurrence déloyale. Mais est-il nécessaire que l'une et l'autre prouvent l'existence d'un préjudice pour obtenir, chacune, une indemnisation ? Pas si sûr....

Dénigrement et concurrence déloyale impliquent nécessairement un préjudice !

Deux sociétés de livraison de pizzas à domicile, A et B, interviennent sur le même secteur géographique. Mais la société A reproche à la société B de l'avoir dénigrée en diffusant sur Internet des propos dévalorisants à son encontre.

« Et alors ? » répond la société B : rien ne prouve que la diffusion de ces propos ait causé un quelconque préjudice à la société A. Et sans préjudice, pas d'indemnisation !

En plus, accuse la société B à son tour, la société A a accordé des prêts illicites à ses franchisés, assortis notamment d'importants délais de paiement. Or, cela constitue une pratique de concurrence déloyale, qui lui permet, en tant que société concurrente, d'obtenir une indemnisation !

« Sauf qu'il n'y a pas ici de préjudice non plus ! » rétorque la société A, reprenant les arguments de la société B.

En clair, les sociétés A et B refusent de se verser une indemnisation en raisonnant de la même manière : sans preuve d'un préjudice, l'autre n'a pas le droit à une indemnisation...

« A tort ! », répond le juge : un dénigrement ou une pratique de concurrence déloyale, dûment établi, causent nécessairement préjudice pour la société victime ou concurrente.

Par conséquent, la société B doit indemniser la société A pour l'avoir dénigrée, et la société A doit indemniser la société B pour avoir commis une pratique de concurrence déloyale.

Vous avez un concurrent dont vous jugez les pratiques douteuses qui mettent votre entreprise en difficulté. Vous souhaitez entamer une procédure. Mais êtes-vous certain qu'il s'agisse d'un « acte de concurrence déloyale » ?

[Concurrence déloyale : ce qu'il faut savoir](#)